

CHARTE DU RANDONNEUR

Pour le bon déroulement de nos randonnées, nous vous rappelons quelques règles essentielles à respecter :

Il est indispensable d'avoir :

- des chaussures adaptées à la randonnée,
- des vêtements de circonstance (pour la pluie, le froid, et selon la saison : gants, lunettes de soleil, bonnet, chapeau)
- de l'eau, une pharmacie personnelle,

Le ou les animateurs ont défini le parcours et veillent aux consignes :

- ne pas quitter, ne pas perdre de vue le groupe,
- ne pas quitter le sentier (en cas de besoin, avertir, poser son sac au bord du chemin afin de prévenir le « serre-file »)
- veiller à ne pas laisser trop d'espace entre les marcheurs,
- si le rythme est trop rapide, en informer le ou les animateurs qui régleront l'allure, afin que tous puissent suivre sans problème,
- si malgré ces précautions, un randonneur se perd, celui-ci doit rester sur place, afin que l'animateur, en revenant sur ses pas, le retrouve,
- si une personne est en difficulté au cours de la randonnée, tout le groupe doit se montrer solidaire, et attendre qu'on ait trouvé une solution à son problème. Il est interdit de l'abandonner et de la laisser rentrer seule.

La traversée d'une route :

- doit se faire groupée, ce qui suppose d'attendre tout le groupe ainsi que l'avis de l'animateur,
- si les marcheurs sont obligés de suivre une route, ils doivent être bien groupés et circuler en file indienne, à droite ou à gauche suivant la dangerosité de l'endroit. C'est l'animateur qui jugera.

La traversée d'une passerelle :

Il est fortement conseillé de ne pas se trouver à plusieurs sur celle-ci, elle peut être endommagée par les intempéries, bien qu'il n'y ait aucun signe visible.

L'environnement doit être respecté et chacun a le devoir de protéger la nature, en emportant ses déchets (pique-nique ...) et en suivant le sentier (ne pas prendre de raccourci).

Les compagnons à « quatre pattes » ne sont pas autorisés à participer à ces randonnées.

Programme des randonnées : Le programme prévisionnel est communiqué en début de saison et chaque future randonnée est rappelée par voie de presse, mail, et lors de rencontres précédentes.

INFOS COMPLÉMENTAIRES RANDONNÉE

Afin de diminuer les frais de déplacement, un système de covoiturage est mis en place pour les trajets courts ou avec un nombre restreint de participants.

Le tarif actuel est de **40 centimes** par km et par voiture (frais péages en sus). **Pour des trajets importants, en cas de voitures incomplètes, une répartition sera faite sur l'ensemble des véhicules.**

Merci de respecter ce mode de calcul pour toute sortie proposée par PATRO-SPORTS, et de prévoir le règlement dès le retour, le soir-même.

Pour les déplacements plus éloignés, et en fonction du nombre de participants, un transport par autocar est parfois organisé. Dans ce cas, les conditions tarifaires sont indiquées lors de l'inscription à la randonnée.

A ce document est joint un planning **prévisionnel**. Celui-ci est susceptible d'être adapté, soit en fonction des conditions météo, soit éventuellement afin de le compléter par des sorties avec un intérêt particulier.

Il vous est remis également La Charte du Randonneur, à lire attentivement et surtout à respecter !

Pour vous faciliter la transmission des infos ou documents au cours de l'année, vous pouvez contacter :

Marie-Andrée et Jean-Pierre LERMITE
99 Rue des vergers
07430 DAVEZIEUX

Tél : 04 75 32 12 10

E-mail : ma.lermite@orange.fr

ATTENTION

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

à la page suivante